

Rapports Etat-Eglise en France (1762-1995) : 200 ans de luttes scolaires... et non scolaires

1762

Le Parlement de Paris décide la fermeture des collèges jésuites et la suppression de la Compagnie de Jésus.

Mars 1763

La Chalotais, procureur du Parlement de Bretagne, publie un rapport qui réclame une éducation nationale : *«Je prétends revendiquer pour la nation une éducation qui ne dépende que de l'Etat, parce qu'elle lui appartient essentiellement»* (Essai d'éducation nationale).

1768

Au Parlement de Paris, le président Rolland préconise la création d'un conseil du gouvernement qui dirigerait l'enseignement dans tout le pays et à tous les degrés : *«la science de lire et d'écrire, qui est la clé de toutes les autres sciences, doit être universellement répandue : le laboureur, qui a reçu une sorte d'instruction, n'en est que plus attentif et plus stable»*.

20 avril 1792

Rapport de Condorcet devant l'Assemblée législative.

12 décembre 1792

Plan Le Pelletier. Vote du principe de l'instruction primaire gratuite et obligatoire, mais la Convention renonce après le 9 thermidor.

1793

La nouvelle Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proclame la liberté de conscience : *«le droit de manifester sa pensée et ses opinions, soit par la voie de presse, soit par toute autre manière, le droit de s'assembler paisiblement, le libre exercice des cultes, ne peuvent être interdits»*. Cette Déclaration précise celle de 1789 qui affirmait : *«nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses»*. Dans son article 22, la Déclaration de 1793 stipule : *«l'instruction est le besoin de tous. La société doit favoriser de tout son pouvoir les progrès de la raison publique et mettre l'instruction à la portée de tous les citoyens»*.

1795

Séparation des Eglises et de l'Etat. Les prêtres ne sont plus payés.

16 juillet 1801

Signature du concordat entre Bonaparte et le Pape. Le catholicisme est institué comme la religion de la majorité des Français. L'Empire confie l'enseignement primaire à la Congrégation des Pères de la doctrine chrétienne.

1804

Napoléon se fait sacrer à Notre-Dame-de-Paris.

1806

Napoléon crée l'université impériale.

1816

Ordonnance royale : *«La commission de l'Instruction publique veillera avec soin à ce que, dans toutes les écoles, l'instruction primaire soit fondée sur la religion, le respect pour les lois et l'amour du souverain»*.

28 juin 1833

Vote de la loi Guizot qui rétablit la liberté de l'enseignement et instaure un service public d'enseignement accessible à tous. L'article 8 de cette loi distingue le public et le privé par la source de leur financement : *«Les écoles primaires publiques sont celles qu'entretiennent, en tout ou en partie, les communes, les départements ou l'Etat»*.

1841

Le père Bouvier, évêque du Mans, justifie l'esclavage : *«Les hérauts de la philosophie moderne ont poussé les nègres à la révolte, ont été cause que presque tous les colons ont été dépouillés de leurs propriétés et cruellement égorgés... L'esclavage, considéré en soi, est une chose absolument licite.»* (Manuel de philosophie à l'usage des collèges et séminaires)

24 février 1848

Proclamation de la République. Institution du suffrage universel.

1849

La France aide militairement à rétablir le pouvoir pontifical à Rome.

15 mars 1850

Vote de la loi Falloux qui institue la liberté de l'enseignement secondaire et le place sous le contrôle de l'Eglise. Victor Hugo dit de cette loi : *«c'est une pensée d'asservissement qui prend les allures de la liberté»*.

2 décembre 1851

Coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte.

1866

Fondation de la Ligue de l'enseignement, à l'initiative de Jean Macé.

24 mai 1868

Le cardinal de Bonnechose déclare devant le Sénat impérial : *«Nous demandons des chaires libres dans lesquelles nous puissions faire monter des hommes qui enseigneront la médecine et les sciences, sans contredire les récits de la Genèse, car je crois c'est là que se trouve la science véritable»* (Moniteur universel, p. 718).

4 septembre 1870

Proclamation de la République.

18 mars 1871

La Commune de Paris prend le contrôle de la capitale.

2 avril 1871

Décret de séparation de l'Église et de l'État. La Commune supprime le budget des cultes et déclare les biens des congrégations propriété nationale.

12 mai 1871

Proclamation de la Commune en faveur de la laïcisation des écoles.

28 mai 1871

Fin de la «Semaine sanglante». Massacre des Communards.

1^{er} août 1871

Dans son bulletin, la Société Franklin (républicaine) écrit : «*Il faut enlever au socialisme brutal ces torches avec lesquelles il vient d'incendier Paris. L'instruction populaire est la seule force qui puisse les lui arracher.*».

Septembre 1871

Mouvement du «sou contre l'ignorance» : la Ligue de l'enseignement prend l'initiative d'une pétition dans tout le pays pour l'obligation scolaire, la gratuité et la laïcité (1.267.000 signatures). En réponse, les évêques organisent une pétition contraire qui ne recueille que 450.000 signatures.

11 octobre 1871

Le cercle parisien de la Ligue de l'enseignement écrit : «*Après les Prussiens, après la Commune, la croisade contre l'ignorance doit s'affirmer plus énergiquement que jamais et multiplier ses efforts.*».

1872

Dernier recensement demandant l'appartenance religieuse

21 novembre 1873

Le Pape condamne par une encyclique la Ligue de l'Enseignement.

1875

Lois constitutionnelles de la III^{ème} République.

16 mai 1877

Mac Mahon force Jules Simon à démissionner et met les Chambres en congé. Interdiction des associations républicaines et laïques.

30 janvier 1879

Démission de Mac Mahon.

1880

Loi Camille Sée sur l'enseignement secondaire des jeunes filles.

23 décembre 1880

Monseigneur Freppel déclare à la Chambre : «*La révolution française est un déicide et les principes de 1789 sont la négation du péché originel*» (J.O. p. 12793).

Juin-juillet 1881

Vote des libertés fondamentales (réunion-presses). Les hôpitaux sont laïcisés et, dans les tribunaux, les crucifix sont retirés.

16 juin 1881

Vote de la loi sur la gratuité des écoles primaires publiques.

21 mars 1882

Reconnaissance du droit syndical

28 mars 1882

Loi sur l'obligation et la laïcité de l'enseignement primaire. Le Pape Léon XIII déclare que ces lois laïques sont «*des entreprises criminelles*».

Dans son discours d'Epinal, Jules Ferry déclare : «*Dans les écoles confessionnelles les jeunes reçoivent un enseignement dirigé tout entier contre les institutions modernes ; on y exalte l'ancien régime et les anciennes structures sociales. Si cet état de choses se perpétue, il est à craindre que d'autres écoles ne se constituent, ouvertes aux fils d'ouvriers et de paysans, où l'on enseignera des principes diamétralement opposés, inspirés peut-être d'un idéal socialiste ou communiste.*».

L'article premier de la loi inclut les exercices militaires dans les matières obligatoires pour les garçons.

Août 1882

Jean Macé, fondateur et président de la Ligue de l'enseignement, écrit dans son bulletin : «*L'important c'est de commencer tout de suite et de donner aux campagnes de France le spectacle de leurs enfants se préparant, dès l'école, à défendre le sol de la Patrie.*».

30 octobre 1886

Loi Goblet sur la laïcité du personnel de l'enseignement public.

1^{er} juillet 1901

Loi sur les associations. L'article 14 interdit l'enseignement aux membres des congrégations religieuses non autorisées.

7 juillet 1904

Vote de la loi interdisant aux congrégations d'enseigner. Le concordat de 1801 est abrogé.

9 décembre 1905

Séparation de l'Église et de l'État : «*la République ne salarie, ne subventionne aucun culte.*».

1906

Le Pape condamne la séparation. Des curés refusent les sacrements aux élèves de la laïque, des commerçants mettent en quarantaine les instituteurs publics.

Septembre 1908

Création d'associations de pères de famille pour surveiller l'enseignement public, suite à la déclaration des cardinaux et archevêques de France : «*Vous surveillerez l'école publique, employant d'abord tous les moyens légaux pour la maintenir dans l'observation de ce que, à défaut d'une expression meilleure, nous appellerons neutralité.*».

1909

Nouvelle déclaration des évêques condamnant l'école laïque neutre et mettant à l'index une liste de manuels.

Février 1910

Riposte des amicales d'instituteurs qui assignent tous les évêques en dommages et intérêts : celui de Reims est condamné.

1912

Le Conseil d'Etat exclut les ecclésiastiques de l'enseignement public.

1870-1914

Enrégimentement de la jeunesse : tous les manuels scolaires exaltent le patriotisme et l'espoir de la revanche sur l'Allemagne. Exemple : «*Les Allemands haïssent la France et se préparent à la guerre contre nous. Nos désastres nous apprennent qu'il ne faut pas aimer ceux qui nous haïssent mais, avant tout, la France, notre Patrie*» (*Histoire de France*, manuel de 2ème année de Lavis, 1886).

1914-1918

La grande boucherie.

1919

La loi Astier permet le financement public de l'enseignement technique privé.

1919-1939

Les congrégations supprimées se reconstituent en France et ne sont pas inquiétées. En Alsace-Lorraine, le concordat de 1801 continue d'être appliqué et l'État rémunère les prêtres.

1929

Loi sur l'enseignement agricole et ménager.

1930

Loi sur la gratuité de l'enseignement secondaire en sixième.

1935

Constitution du Front populaire

1936

Lois sociales du Front populaire (conventions collectives, congés payés, semaine de 40 heures...). Vote de la prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans.

5 mars 1937

Loi Jean Zay créant l'enseignement post-scolaire et la réforme de l'université.

1938

Rupture du Front populaire. Allongement de la durée hebdomadaire du travail par décret-loi.

1939

Le Pape revient sur sa condamnation de l'Action française.

1940

Le régime de Vichy détruit la République et impose l'Etat français. Les écoles normales d'instituteurs sont fermées. Ouverture de nombreux centres de formation professionnelle (CFP). Abrogation de l'article 14 de la loi de 1901 sur l'enseignement congréganiste et de la loi de 1904. L'historien Robert O. Paxton évoque «*l'entente Eglise-Etat la plus étroite qu'ait connue la France depuis l'ordre moral du duc de Broglie et de Mac-Mahon en 1873-1874*».

1941

Subventions aux écoles privées. Suppression de la gratuité dans les établissements secondaires.

6 janvier 1942

L'instruction religieuse est donnée à l'école publique.

17 avril 1945

Une ordonnance rétablit la législation scolaire antérieure à l'occupation.

2 novembre 1945

La nationalisation des Houillères transforme en écoles publiques les écoles privées du Nord et du Pas-de-Calais.

1946

Nationalisations, Sécurité sociale, rétablissement de la semaine de 40 heures.

1948

Décret Poinso-Chapuis qui permet de venir en aide aux écoles privées par l'intermédiaire de l'aide aux familles.

21 septembre 1951

Vote des lois Marie et Barangé qui reprennent en grande partie les dispositions qui avaient cours pendant l'occupation pour l'enseignement privé (bourses et allocations scolaires).

1954

Dien Bien Phu. Fin de la guerre d'Indochine. Déclenchement de l'insurrection algérienne.

2 juillet 1955

Lois sur l'enseignement agricole.

1958

Vème République.

Onze congrégations demandent et obtiennent leur autorisation.

1959

La réforme Berthouin prolonge à 16 ans la scolarité obligatoire.

31 décembre 1959

Après seulement 12 heures de débats parlementaires, est votée la loi Debré sur le système des contrats d'association qui lie les établissements privés et l'éducation nationale, ce qui permet d'accorder des subventions aux écoles privées et d'en rémunérer les maîtres. Celles-ci doivent accepter un contrôle pédagogique de l'Etat, mais se voient reconnaître leur «*caractère propre*», c'est-à-dire dans la majorité des cas une conception catholique de l'enseignement.

1960

Les laïques regroupés par le Comité National d'Action Laïque (CNAL) dénoncent la loi Debré et font le «serment de Vincennes» de lutter jusqu'à son abrogation.

3 août 1963

Réforme Fouchet, créant par décrets les C.E.S., met en place des filières d'enseignement distinctes dans un système unifié.

1968

Evénements de mai 68. Loi d'orientation de l'enseignement supérieur.

1^{er} juin 1971

La loi Pompidou aggrave le dualisme scolaire.

29 novembre 1972

L'enseignement religieux n'est plus obligatoire en Alsace.

25 juin 1974

Abaissement à 18 ans de l'âge de la majorité.

11 juillet 1975

Loi Haby unifiant les collèges et créant les conseils d'école, ce qui favorise l'émergence des «usagers» dans l'école publique.

25 octobre 1977

La loi Guerneur renforce la loi Debré. Ce n'est plus seulement l'État, mais les communes qui sont sollicitées pour financer l'école privée. Sont octroyés à cette dernière de nouveaux avantages financiers : prêts à taux réduit pour des constructions d'ateliers, participation au financement de la formation des maîtres, nominations des maîtres à l'initiative des chefs d'établissement. Les enseignants du privé auront désormais les mêmes avantages de carrière que ceux du public.

1984

La loi Savary favorise l'autonomie des universités et leur ouverture aux entreprises. La loi Rocard institutionnalise le financement public de l'enseignement privé agricole.

Le projet Savary d'intégration du privé dans un «grand service public unifié et laïque» se heurte à une opposition résolue des partisans de l'école privée. Un million de personnes manifestent à Paris et Versailles. Retrait du projet Savary et démission du ministre.

1985

Mesures Chevènement de jumelages écoles-entreprises.

1986

Abrogation de la loi Savary sur les universités. Renforcement de l'aide à l'école privée.

décembre 1986

Plusieurs centaines de milliers de lycéens et étudiants manifestent contre le projet Devaquet sur les universités, qui est perçu comme visant à mettre en place une université à deux vitesses : les « facs-fric » et les « facs-poubelles ». Retrait du projet Devaquet. Le ministre démissionne du gouvernement Chirac.

1989

La loi Jospin tend à aligner l'école publique sur l'enseignement privé. Elle supprime les écoles normales, crée les IUFM et consacre le caractère propre de chaque établissement scolaire, désormais obligé de produire un «*projet d'établissement*». Les chefs d'établissement scolaire public sont encouragés à gérer leur établissement «*comme une entreprise*».

13 juin 1992

Les accords Lang-Cloupet continuent le mouvement engagé par la loi Guerneur : prise en charge des documentalistes, harmonisation du

recrutement et de la formation des enseignants du privé. Par ailleurs, ils règlent un contentieux vieux de trente ans sur le financement par l'Etat du forfait d'externat des établissements privés, et évaluent la dette de l'Etat à 1,8 milliard de francs, remboursés sur six ans. Le Père Cloupet déclare aussitôt l'accord signé que «*l'acceptation des fonds publics ne devrait en aucun cas modifier le contenu de l'enseignement de l'Eglise dans ses écoles*».

17 décembre 1993

Le Sénat adopte la loi Bayrou annulant l'article 69 de la loi Falloux qui stipulait «*les établissements libres peuvent obtenir, des communes, des départements ou de l'Etat, un local et une subvention, sans que cette subvention puisse excéder le dixième des dépenses annuelles de l'établissement*» et le remplace par l'article suivant «*les collectivités territoriales fixent librement les modalités de leur intervention*».

13 janvier 1994

Le Conseil constitutionnel déclare non conforme à la Constitution l'article ci-dessus de la loi Bayrou.

16 janvier 1994

A l'appel du CNAL et de 80 organisations, un million de personnes manifestent contre la loi Bayrou et pour la défense d'un enseignement public de qualité pour tous.

décembre 1995

Des millions de personnes manifestent et font grève contre la politique gouvernementale symbolisée par le plan Juppé, c'est-à-dire contre la « casse » des services publics, pour la préservation des retraites, pour un financement démocratique de la Sécurité sociale. Dans ce mouvement global, qui a duré plus d'un mois et a débuté par des grèves étudiantes, l'école publique, de la maternelle à l'université, a tenu une place importante.